

ORAN / GE PRESSEE

MOBILITÉ : UNE FEUILLE DE ROUTE AMBITIEUSE



JAB
CH-1205 Genève
PP | Journal

4-6

Entretien avec
Serge Dal Busco

7

Politique
pénitentiaire

8-9

Crise économique
COVID-19

11-13

Entretien avec
Marie Barbey-
Chappuis

14-15

Anniversaire du
suffrage féminin

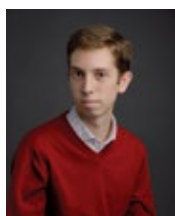
Photo: Frank Chaussivert

Agenda

En raison de la situation sanitaire, l'agenda des séances des commissions, groupements, conférences, etc. est soumis à de nombreuses modifications.

Nous vous invitons à vous rendre sur notre site internet www.pdc-ge.ch pour trouver les informations actualisées.

L'équipe de l'OranGE Pressée



Rédacteur en chef
Benoît Cerutti



Editeur Responsable
Vincent Gillet
Secrétaire général du PDC

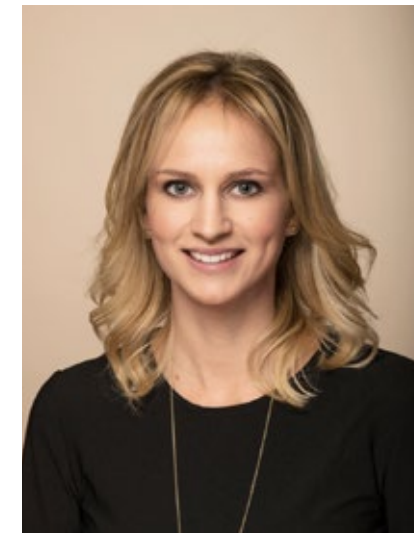


Graphisme
Arthur Miffon
com.betypic.ch/

IMPRESSUM

10 éditions p/an - OranGE Pressée // Prix Abo. 40.- ou 60.- avec soutien
Éditeur et rédacteur: Parti Démocrate-Chrétien • Rue Alcide-Jentzer 9, 1205 Genève
T. 022 328 20 11 • info@pdc-ge.ch • www.pdc-ge.ch • facebook.com/genevepdc
Molésion Impressions, imprimé en 1400 exemplaires sur papier recyclé avec des encres biovégétales

EDITO



Le 7 février dernier, nous avons fêté le cinquantième anniversaire du suffrage féminin en Suisse. Le premier sentiment qui anime beaucoup d'entre nous, c'est tout d'abord celui de la reconnaissance envers nos aînées qui ont porté ce long combat avec tant de patience et surtout, de courage. Elles n'ont jamais baissé les bras, se sont investies dans cette bataille souvent jusqu'au cœur de leur foyer familial.

Aujourd'hui, cet anniversaire doit éclairer nos combats. Alors que la grève féministe du 14 juin 2019 avait réussi à remettre au cœur de l'agenda, les enjeux liés à l'égalité, l'actualité des dernières semaines au Conseil des États nous montre que rien n'est jamais gagné. De la réforme de l'AVS en passant par la définition du viol dans le Code pénal, la question de l'égalité reste un sujet de bataille, et ses enjeux concrets doivent résonner jusque dans la salle de la chambre des cantons.

Face aux conservatismes, la place des femmes est toujours à conquérir. De la famille à la politique, en passant par le monde économique, rien n'est jamais acquis. Car si les mentalités heureusement évoluent, certains stéréotypes restent bien ancrés.

Il y a cinquante ans, la bataille pour le suffrage féminin nourrissait l'espérance d'une société réellement égalitaire. A nous toutes et tous de la concrétiser.

*Delphine Bachmann
Présidente du PDC Genève*

Entretien avec Serge Dal Busco

Le Département des infrastructures a publié au début du mois une feuille de route pour accélérer la mise en œuvre de la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée. A l'occasion de la publication de ce document, Serge Dal Busco, Conseiller d'État PDC, fait le point sur cet ambitieux recueil de près de 170 mesures et aborde les enjeux en lien avec la mobilité.

Le 4 février dernier, votre département publiait une feuille de route doublée d'un catalogue avec près de 170 mesures liées à la loi pour une mobilité cohérente et équilibrée (LMCE). Pouvez-vous dire quelques mots sur la genèse de ce document?

Dès le début de mon mandat à la tête du Département des infrastructures, j'ai indiqué que ma priorité, au-delà de la mise en service réussie du Léman Express, était de mettre en œuvre la LMCE, plébiscitée par la population genevoise en 2016. Cette loi ambitieuse, issue d'un compromis historique sur la mobilité, définit les principes d'exploitation des réseaux de transport du canton en organisant une priorisation différenciée par zone. Rapidement, en discutant avec mes services, il est apparu

« *Le carrefour réaménagé en bas de chez soi est la traduction de la vision stratégique et politique de la LMCE.* »

que la mise en œuvre rapide de la LMCE était contrecarrée par la rigidité des règles en matière de compensation lors de la suppression des places de parking. L'assouplissement de ces règles a rapidement été décidé par le Grand Conseil et confirmé en septembre dernier par le peuple. Je profite de ce rappel pour relever l'engagement remarquable du PDC lors de cette votation. Fort de cet assouplissement, j'ai demandé à mes services de rapidement procéder à un inventaire des possibilités offertes par cet assouplissement et de travailler sur un document global regroupant tous les projets et intentions à mener dans les deux ou trois prochaines années pour concrétiser la LMCE.



Photo: Aurélien Bergot

On sent dès le préambule de cette feuille de route, une volonté de communiquer et de rassembler autour des projets identifiés.

C'est exactement cela ! Les aménagements cyclables provisoires mis en place en mai dernier avaient suscité une critique

relativement vive de la part de certains milieux qui reprochaient un manque de communication de la part de mon département.

Bien que ces aménagements avaient fait l'objet d'une communication en amont, celle-ci était effectivement perfectible. Je me suis donc employé à réfléchir à un support qui permettrait à tout un chacun d'accéder facilement aux projets que nous entendons mener d'ici à la fin de la législature. Au-delà, mon souhait est également d'offrir un document qui se veut pédagogique

et systématique afin de permettre à la population genevoise de comprendre la LMCE, ses principes et sa logique : le carrefour réaménagé en bas de chez soi n'est pas le fruit du hasard ou d'une initiative personnelle d'un collaborateur

de l'État, il est la traduction de la vision stratégique et politique de la LMCE.

Rentrons à présent dans le vif du sujet. Quels sont les axes principaux de cette feuille de route ?

La feuille de route détaille huit axes principaux. Elle évoque le déploiement de la ceinture urbaine, anciennement moyenne ceinture, c'est l'axe routier fluide destiné au transit et contribuant à pacifier les centres urbains. Elle présente un plan de pacification et sécurisation des quartiers. Elle s'emploie à accompagner le développement de la mobilité douce. La feuille de route ambitionne d'améliorer la vitesse commerciale des transports publics. Elle cadre des principes différenciés en matière de régulation du trafic, en se concentrant sur les réseaux routiers pénétrants et structurants afin de maîtriser et canaliser le trafic entrant dans le canton. Elle développe des mesures en lien avec le stationnement et en faveur du transport professionnel. Elle aborde finalement la promotion de la multimodalité. Comme vous pouvez le constater, ce sont véritablement tous les modes de transport qui sont concernés par ce document qui déploie ses effets dans toutes les régions du canton.

Des mesures phares parmi ces nombreux axes ?

Bien sûr, et elles sont nombreuses ! Prenez le trafic individuel motorisé par exemple. Mon département a déposé il y a peu, auprès du Grand Conseil, une proposition de crédit d'étude destinée à étudier un projet de dénivellement du pont de Lancy

« *Trop de Genevoises et de Genevois sont exposés à un excès de bruit routier.* »

afin de permettre au trafic de transit de passer sous le pont existant et de rejoindre l'avenue des Communes-Réunies depuis la route du Pont-Butin, sans être freiné par le carrefour en surface. Il s'agit là d'une mesure-clé qui devrait permettre d'éliminer un des principaux points noirs de la ceinture urbaine. Les nombreuses mesures

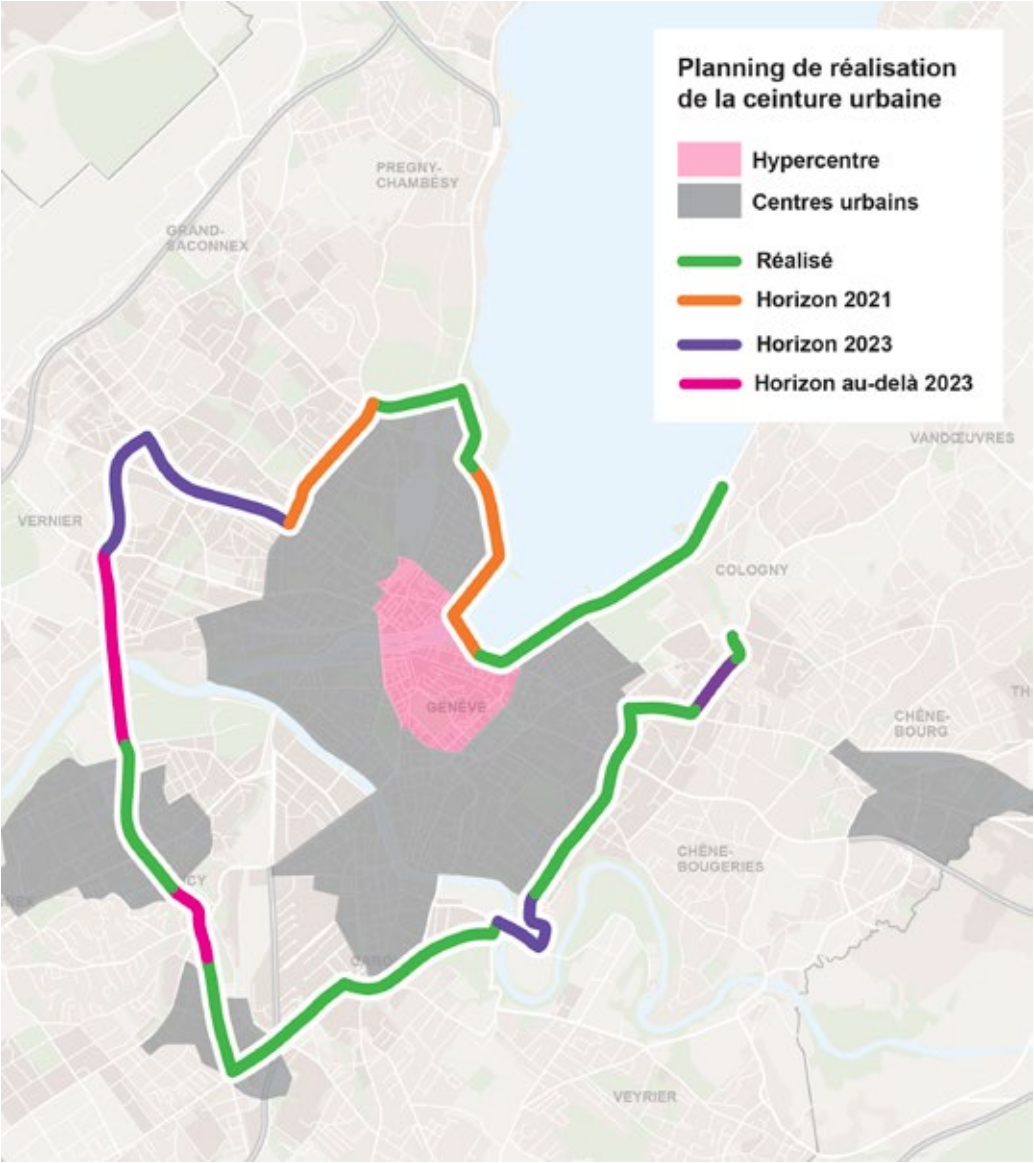
destinées à favoriser le déploiement de cette ceinture – finalisation du U lacustre notamment – devraient être réalisées à plus court terme et permettre d'offrir aux automobilistes un axe efficace et fluide permettant de contourner le centre-ville. En parallèle, je compte mener un ambitieux programme de pacification des centres urbains avec notamment une réflexion sur la vitesse autorisée : trop de Genevoises et de Genevois sont exposés à un excès de bruit routier. Ainsi, la diminution ciblée de la vitesse dans les quartiers urbains devrait permettre d'atténuer ce problème.

En parlant du trafic individuel motorisé, il y a quelques mois, on a pu découvrir la stratégie du Conseil d'État en matière de stationnement. Pouvez-vous nous en rappeler les grandes lignes ?

La LMCE prévoit de réduire massivement le trafic pendulaire au profit des habitants, visiteurs et du transport professionnel. Trop nombreux sont encore les pendulaires qui bénéficient d'une place de parking, souvent gratuite sur leur lieu de travail. L'État et ses nombreux parkings – environ 7000 places – facturait certes ses places, mais à des tarifs plutôt avantageux. J'ai donc proposé au Conseil d'État de revoir les tarifs de location des places de parkings en main de l'État, mais surtout de résilier tous les abonnements pendulaires (sous réserve de quelques exceptions telles que les personnes à mobilité réduite ou les personnes actives en dehors des heures de service des transports publics) au profit des tarifs attractifs pour des abonnements destinés aux habitants. L'enjeu est d'une part de pousser les pendulaires à se tourner vers les alternatives existantes : Léman Express, desserte TPG, ou stationnement intermédiaire aux P+R, la feuille de route prévoit d'ailleurs la réalisation

« *La LMCE prévoit de réduire massivement le trafic pendulaire au profit des habitants, visiteurs et du transport professionnel.* »

de nouveaux P+R des deux côtés de la frontière, et d'autre part de libérer du stationnement en surface pour faciliter la venue de visiteurs dans les commerces des centres urbains.



En parallèle, nous avons également proposé de travailler avec les entreprises pour développer un label visant à favoriser le déploiement de plans de mobilité d'entreprises pour les collaborateurs. L'accessibilité des zones industrielles fait aussi l'objet de mesures destinées à faciliter l'usage de la mobilité douce ou des transports collectifs pour ceux qui y travaillent. Toutes ces mesures visant évidemment à libérer de la place sur la route pour ceux qui en ont réellement besoin.

A ce titre la feuille de route fait la part belle à de nombreuses mesures à destination des entreprises.

Exactement ! En plus d'un plan d'action pour les marchandises, une première en Suisse, nous travaillons pour faciliter l'accès aux petits commerces et pour prioriser les transports professionnels dans l'hyper-centre. La feuille de route annonce d'ailleurs la réalisation dès cet été d'un test visant à autoriser le trafic professionnel sur la rue de la Croix-Rouge dans le sens de la descente, et limiter l'accès au secteur de Bel-Air aux entreprises, en plus des transports collectifs et de la mobilité douce. L'enjeu ici est de permettre aux véhicules de livraison d'accéder facilement aux rues

Entretien avec Serge Dal Busco

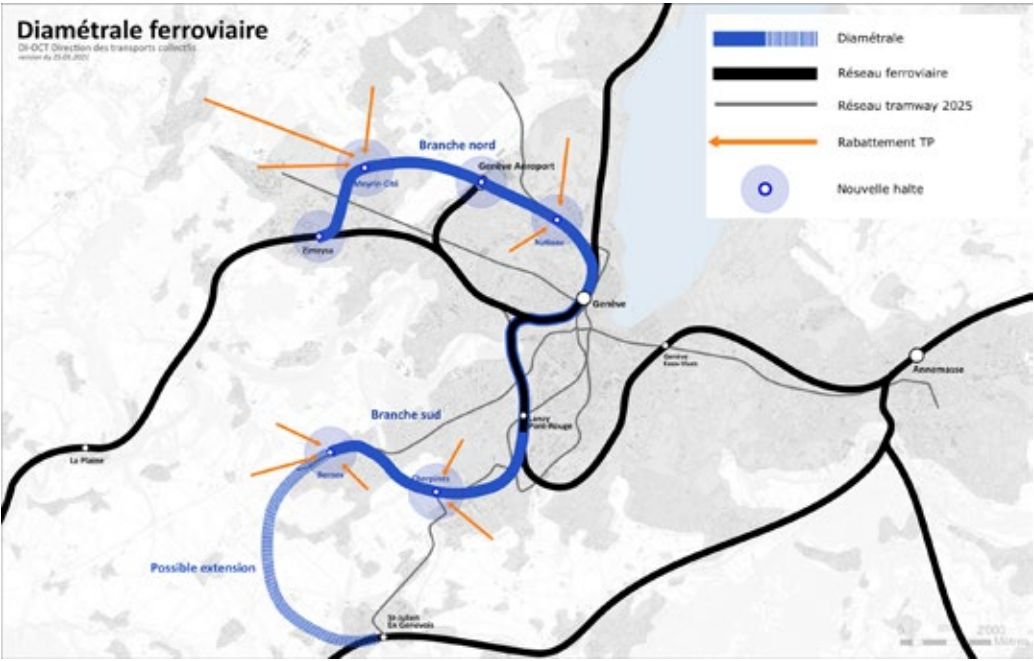
basses, sans entraver la circulation par de nombreux détours.

Vous nous avez parlé du trafic individuel motorisé. Qu'en est-il des mesures liées à la mobilité douce ?

La part modale liée à l'utilisation du vélo a bondi de 22% par rapport à 2019. Il s'agit là d'une tendance extrêmement positive et il convient d'accompagner l'essor de la petite reine par des infrastructures adéquates : le vélo n'est plus uniquement destiné à la flânerie ; au contraire, il devient un moyen de transport performant pour les actifs pressés dans leurs déplacements. L'enjeu est également important lorsque l'on sait que 70% des déplacements en ville se font sur des distances de moins de 5km. Dès lors, nous avons travaillé au développement d'un réseau continu et sécurisé destiné à offrir des infrastructures desservant l'ensemble du canton. La voie verte développée sur le Léman Express sera ainsi rejointe par trois voies supplémentaires, le U cyclable ainsi que près d'une dizaine de pénétrantes cyclables d'intérêt cantonal. Les piétons ne seront pas en reste puisque ce schéma d'intention ambitieux doit permettre de faciliter, sécuriser et améliorer des itinéraires piétonniers favorisant l'intermodalité.

On imagine que ces infrastructures nécessiteront un engagement actif des Communes. Qu'en est-il ?

Oui, la feuille de route développe une vision cantonale pour la mobilité, mais de nombreuses mesures dépendent d'une conception et d'une réalisation par les Communes. A ce stade la feuille de route propose des suggestions à l'intention des communes qu'il s'agira ensuite de discuter conjointement afin d'élaborer ensemble des projets de qualité. L'implication des Communes dans ce dispositif sera centrale. La feuille de route a d'ailleurs été transmise en primeur aux magistrats communaux en charge de la mobilité et fera l'objet d'une présentation



lors de la prochaine assemblée générale de l'Assemblée des communes genevoises (ACG).

La feuille de route se concentre sur des mesures qui devraient majoritairement voir le jour d'ici à la fin de la législature, mais des projets à plus long terme sont envisagés.

La feuille de route évoque effectivement des projets connexes à la LMCE. A ce titre, l'on peut mentionner la traversée du lac (contournement est) pour laquelle le Canton finalise des études destinées à composer un dossier pour un cofinancement de l'infrastructure par la Confédération. Le dossier sera déposé dans les prochaines semaines. Dans le prolongement de la traversée du lac, le document évoque l'élargissement de l'autoroute de contournement dont la

mise en service est envisagée à l'horizon 2035. Il s'agit là de mettre un terme au goulet d'étranglement et de disposer d'une troisième voie destinée aux covoitureurs et aux transports collectifs. La feuille de route évoque également mes intentions pour le réseau d'infrastructures

ferroviaires avec notamment la présentation de la diamétrale ferroviaire qui relierait Bernex et les Cherpines au réseau Léman Express et qui prévoirait une extension au nord en reliant les Nations à l'Aéroport, Meyrin et la Zimeysa. Finalement la feuille de route évoque le développement des infrastructures de transports collectifs avec notamment la mise en service du tram qui reliera Lancy aux Cherpines, à Plan-les-Ouates et Saint-Julien, le tram des Nations qui passera par le Grand Saconnex pour relier Ferney-Voltaire, ainsi qu'un maillage complet de bus à haut niveau de service qui se déploieront dans les agglomérations.

Merci pour cette synthèse. Quelles sont donc les prochaines étapes ?

La feuille de route a été envoyée aux Communes et associations actives dans les milieux de la mobilité. Nous nous tenons à leur disposition pour commenter ce document. Puis il s'agira d'appliquer ces mesures avec régularité et efficacité! Objectif : 83% des 168 mesures listées réalisées d'ici à la fin de la législature !

La Commission des visiteurs officiels (CVO) : humanité et dignité avant tout !

La Commission des visiteurs officiels est une petite commission de neuf membres. Actuellement, une seule femme socialiste en fait partie. En reprenant le flambeau de notre regrettée Anne Marie von Arx-Vernon, qui en était une commissaire reconnue, humaine et engagée notamment pour une prison adaptée à la détention des femmes, j'ai vite pu mesurer les qualités requises pour cette mission. Le respect de la dignité, l'humanité et la préoccupation constante des conditions de détention et de réinsertion en sont les points cardinaux.

Une interrogation revient souvent dans les discussions des commissaires : jusqu'où vont les compétences de la CVO ? Quand risque-t-elle d'outrepasser sa mission ? Pour tenter de répondre à cette question, il convient de s'en rapporter à la LRGC (Loi portant règlement du Grand Conseil, B 1 01). L'article 227 précise en effet que :

La commission examine les conditions de détention dans tous les lieux de privation de liberté, en vertu du droit pénal ou administratif, situés dans le canton.

Elle examine également les conditions de détention des personnes subissant leur peine dans un établissement pénitentiaire soumis au concordat sur l'exécution des peines privatives de liberté et des mesures concernant les adultes et les jeunes adultes dans les cantons latins à la suite d'un jugement pénal rendu par les tribunaux genevois.

Elle visite les établissements où sont placés des adolescents par une autorité pénale genevoise.

La commission entend les personnes privées de liberté qui en font la demande.

La commission n'est pas compétente pour examiner les demandes ou griefs relatifs à des procédures pénales ou administratives.

Ainsi, la CVO va régulièrement visiter les établissements situés sur sol genevois : Curabilis, La Brennaz, Champ Dollon, La



Clairière... Les visites des condamnés genevois exécutant leur peine dans des établissements romands et alémaniques (Établissements de la plaine de l'Orbe, Bellechasse, Crêlongue, Pramont, Hindelbank) sont toutefois agendées avec une cadence moins soutenue.

Ces visites, parfois inopinées, font l'objet de contacts instructifs avec les détenus qui en font la demande et offrent aussi l'opportunité de s'entretenir avec les directions des établissements, le personnel de détention, le service médical. Elles permettent de mieux comprendre les préoccupations et difficultés rencontrées par les uns et les autres dans l'accomplissement de leur mission. C'est aussi l'occasion d'attirer l'attention de la direction et du personnel d'encadrement sur toutes les préoccupations rapportées par les détenu-e-s lors des entretiens avec les commissaires de la CVO et bien souvent de les résoudre de manière pragmatique.

La CVO travaille en lien étroit avec l'Office cantonal de la détention. Régulièrement, la commission reçoit les statistiques

d'occupation des lieux de détention genevois. La CVO s'est préoccupée depuis de longues années de la surpopulation carcérale à la prison de Champ Dollon et de ses conséquences sur la détention.

Selon une étude publiée par le Prof. Daniel Fink¹ en 2017, « le canton de Genève a non seulement le plus grand nombre absolu de détenus avant jugement, mais également le plus grand nombre relatif, quand les données sont pondérées avec celles de la population ».

Ainsi, en collaboration avec la Commission de droit pénal de l'Ordre des Avocats, la CVO unanime a déposé un projet de loi qui vise à améliorer le fonctionnement du Tribunal des contraintes (TMC) afin de permettre à cette juridiction d'accomplir sa mission de garantie des droits fondamentaux. Le TMC est composé d'un juge unique qui décide à lui seul de la mise en détention, respectivement de la libération des prévenus placés en détention avant jugement. Le projet de loi propose l'adjonction de deux juges assesseurs au côté du juge actuellement unique, ce qui permettrait de renforcer l'autonomie de cette juridiction vis-à-vis notamment du

ministère public (MP). Un sondage récent confirme, en effet, qu'il est extrêmement rare que le TMC ne s'écarte de ce que le MP lui demande de faire en matière de détention avant jugement. Ce projet de loi est en discussion en Commission judiciaire.

Bien entendu, d'autres thèmes sensibles, la détention des mineurs ou les mesures institutionnelles pour ne citer que ces deux, font l'objet d'un suivi attentif et étroit avec les instances judiciaires, éducatives et médicales concernées. Le rapport d'activités annuel de la CVO sera bientôt présenté au Grand Conseil.

Jean-Luc Forni, Député

¹ FINK Daniel, La prison en Suisse, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2017, p.44

Crise économique Covid-19

Lors de la session du Grand Conseil des 28 et 29 janvier, le PDC a soutenu une série d’objets visant à atténuer les conséquences économiques de la crise Covid-19. Passage en revue.

Loi – 12863 : aides financières extraordinaires de l’État destinées aux entreprises particulièrement touchées par la crise économique ou directement par les mesures de lutte contre l’épidémie Covid-19 pour l’année 2021

Depuis les annonces du Conseil fédéral du 13 janvier 2021, la situation économique s’est à nouveau fortement détériorée.

Ainsi, ce sont environ 6'000 entreprises (voir tableau) qui sont aujourd’hui à l’arrêt, dont 3'200 pour le commerce de détail, représentant 19'000 emplois. Certes, une partie de ces entreprises restent partiellement ouvertes, mais ces chiffres illustrent tout de même l’ampleur du choc pour l’économie que représente ce second semi-confinement national, le troisième en ce qui concerne le canton de Genève. *Fig. 1*

CATÉGORIE	NOMBRE ENTREPRISES
Viticulture	116
Agriculture et élevage	101
Grossistes - fournisseurs (alimentaire)	446
Fabrication et transformation de produits laitiers	11
Pêche en eau douce	2
Blanchisserie	56
Restauration	2414
Fitness	85
Nettoyage	290
Commerce de détail	1674
Hôtellerie	126
Agences de voyage	55
Transport professionnel de personnes	26
Forains	30
Magasin de souvenirs	15
Événementiel	100
Zone Aéroportuaire	20
Autres	269
Total général	5836

Objectifs

Face à cette situation, la loi votée vise deux objectifs :

Tout d’abord, accorder une aide financière extraordinaire afin d’atténuer les pertes subies par les entreprises dont les activités ont été interdites ou réduites en raison de la nature de leurs activités entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2021.

Elle a également pour but de soutenir, par des aides cantonales, certaines entreprises qui ne remplissent pas les critères de l’ordonnance fédérale concernant les mesures pour cas de rigueur en raison d’une perte du chiffre d’affaires insuffisante et qui ne couvrent pas leurs frais fixes.

«Ce sont environ 6'000 entreprises qui sont aujourd'hui à l'arrêt, dont 3'200 pour le commerce de détail, représentant 19'000 emplois.»

Les aides prévues par la loi consistent à indemniser les entreprises à fonds perdus en ciblant les coûts fixes des entreprises jusqu’à aujourd’hui non couverts.

Les bénéficiaires sont les suivants :

- Ceux qui, en raison des mesures prises par la Confédération ou le canton pour endiguer l’épidémie de COVID-19, doivent cesser totalement ou partiellement leur activité ;

- Ceux dont le chiffre d’affaires a subi une baisse substantielle selon les dispositions de l’ordonnance fédérale concernant les mesures pour les cas de rigueur destinées aux entreprises en lien avec l’épidémie de COVID-19 ;

- Ceux dont la baisse de chiffre d’affaires enregistrée se situe entre 25% et 40% et qui ne couvrent pas leurs coûts fixes ;

Financement

La question du financement reste un point sensible entre les Cantons et la Confédération.

Le 17 décembre 2020, le Parlement fédéral a adopté la proposition du Conseil fédéral d’augmenter l’aide financière pour les cas de rigueur. En prenant en considération la participation financière des Cantons, le montant de l’aide total aux cas de rigueur s’élève à 2,5 milliards de francs. Le 27 janvier dernier, le Conseil fédéral a annoncé un doublement de ce montant, à 5 milliards de francs.

Ainsi, la loi fédérale COVID-19 prévoit une participation de la Confédération à hauteur de 50% aux mesures pour les cas de rigueur financées par la première partie des aides financières, qui s’élèvent à 400 millions de francs.

Elle prévoit un financement de la Confédération à hauteur de 80% aux mesures pour les cas de rigueur financées par la deuxième partie des aides financières, qui s’élève à 600 millions de francs.

Finalement, elle prévoit un financement de 66% de la Confédération pour la part de 750 millions de francs.

La répartition du financement entre les cantons se fonde sur une clé de répartition basée à raison de deux tiers sur le PIB cantonal et d’un tiers sur la population résidente cantonale. Ainsi, la part du canton de Genève représente 6,79% de la part fédérale.

Néanmoins, la facture chiffrée pour le canton reste difficile à évaluer car le nombre d’entreprises concernées reste difficile à estimer.

En conclusion, le PDC a soutenu avec force ce projet tant il apparaît comme le seul filet de secours pour les entreprises et les emplois frappés durement par la crise.

Loi – 12838 : suspension de la taxe de promotion du tourisme pour l’année 2021 pour les établissements d’hébergement de moins de 101 collaboratrices et collaborateurs.

Cette loi est la concrétisation de la suspension par le Conseil d’État du prélèvement de la taxe de promotion du

tourisme pour les années 2021 pour les entreprises de moins de 101 collaborateurs et collaboratrices ainsi que sa suspension partielle pour l’année 2022 pour le même périmètre. Ceci dans le but de ne pas péjorer encore plus les difficultés de trésorerie de ces entreprises qui sont violemment touchées par la crise (jusqu’à - 80% de nuitées sur l’année 2020).

Motion – 2726 : mettons en place les conditions nécessaires à un avenir prometteur pour nos acteurs culturels et nos lieux de loisirs.

Le PDC a soutenu la motion déposée par le PLR invitant le Conseil d’État à obtenir des autorités fédérales l’autorisation de mettre en place des projets pilotes permettant la réouverture des lieux de loisirs et le déroulement des activités du secteur culturel moyennant un plan de protection adéquat.

La motion demande notamment la tenue de projets culturels ciblés afin de vérifier la faisabilité d’une réouverture de certains lieux sous réserve de plans de protections plus stricts (tests rapides, masques FFP2, traçage strict des cas et ventilation des lieux).

Conscient de la gravité de la situation du secteur culturel, le PDC a appuyé cette demande, considérant qu’il est temps d’envisager un redémarrage progressif des activités du secteur concerné, mais également dans le but de permettre à la population de pouvoir renouer avec des contacts sociaux plus développés.

Jacques Blondin et Jean-Marc Guinchard, Députés, membres de la commission de l’économie

Clé de répartition entre le canton de Genève et la Confédération

millions de francs	Total Suisse	CH	Canton	CH-GE 6,79%	Canton Genève 6,79%	Total (en mios)
1 ^{re} tranche	400	200	200	13,58	13,58	27,16
2 ^e tranche	600	480	120	32,59	8,15	40,74
		80%	20%			
Sous-total	1000	680	320	46,17	21,73	67,90
		68%	32%			
3 ^e tranche	750	500	250	33,95	16,98	50,93
		67%	33%			
Sous-total				80,12	38,70	118,83
Financement complémentaire cantonal nécessaire			100%			130,17
TOTAL						250.00

Mesures de confinement : un plan de sortie est nécessaire !



Les efforts fournis collectivement ont été efficaces : le rebond attendu après les fêtes n'a pas été observé et les différents indicateurs sont à la baisse. La population s'est montrée responsable et les consignes ont été largement suivies mais en ce début d'année morose nous avons besoin de perspectives. Le maintien d'un état de semi-confinement, sans aucun plan de sortie, n'est supportable ni par l'économie ni par la société.

Bien sûr, les variants inquiètent. Plus contagieux, plus virulents, résistants ou pas aux vaccins, l'avenir nous le dira. Une chose est sûre, le virus et ses dérivés ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Nous allons devoir continuer à respecter les gestes barrières et consentir encore à des sacrifices par rapport à nos habitudes d'avant. Pour autant, cela ne signifie pas qu'il faille renoncer à vivre ! La société ne peut pas être maintenue sous cloche indéfiniment. Notre capacité à durer dans la crise dépend de l'adhésion de la population et de mesures socialement acceptables. Après une année de pandémie, la lassitude, le désespoir

et la contestation gagnent notre pays. L'incertitude permanente et le manque de perspectives minent le moral de la population et sa confiance envers les institutions. La reprise prochaine des activités culturelles, sportives et de loisirs est nécessaire ainsi que la réouverture des restaurants et des commerces dit non-essentiels, pas seulement pour des raisons économiques, mais aussi pour des raisons sociales.

La détresse des jeunes, notamment, doit être prise en considération par la politique sanitaire car la solidarité intergénérationnelle va dans les deux sens. Les années perdues durant l'enfance, l'adolescence et l'entrée dans l'âge adulte comptent au niveau de la formation, de la socialisation et du développement personnel. L'augmentation des violences et des consultations psychiatriques, le décrochage scolaire et la précarisation des étudiants doivent nous alarmer autant que le nombre de décès et seront également à mettre au bilan humain de cette pandémie

avec des conséquences durables pour notre société.

Depuis le début de la crise, il y a un arbitrage à faire entre la nécessité de protéger les personnes vulnérables et d'éviter la surcharge du système de santé et

la nécessité d'assurer le fonctionnement de la société. L'équilibre entre ces deux impératifs n'a jamais été facile à trouver. Cependant, la poursuite du semi-confinement apparaît aujourd'hui disproportionnée au vu de l'évolution de la situation sanitaire et de la campagne de vaccination en cours. C'est pourquoi, le PDC attend un plan de sortie de crise, un calendrier et un assouplissement des mesures encadré et coordonné à l'échelle du pays.

Communiqué de presse du 11 février
PDC Genève

Entretien avec Marie Barbey-Chappuis

Élue à l'Exécutif de la Ville de Genève en avril 2020, Marie Barbey-Chappuis nous livre ses premières impressions et nous parle des orientations qu'elle entend donner au Département de la sécurité et des sports (DSSP) qu'elle préside.

Vous avez pris vos fonctions en pleine crise sanitaire. Comment avez-vous vécu ce moment ?

Entrer en fonction dans de telles conditions fut pour le moins insolite ! Réussir à rencontrer les 1200 collaborateurs-trices du département alors que les rassemblements de plus de 5 personnes sont interdits n'est qu'une difficulté parmi d'autres à laquelle j'ai été confrontée ! (sourire). Mais faire de la politique, c'est aussi savoir se montrer agile en fonction des circonstances données. Ma priorité a été de proposer au plus vite des mesures de soutien à l'économie, par exemple en proposant des exonérations de taxes sur le domaine public pour les marchés ou les cafetiers-restaurateurs. Sans oublier de soutenir les acteurs.trices sportifs durement impactés par la crise. Ce qui est certain, c'est qu'il n'y a pas eu de tour de chauffe... il a fallu prendre des décisions urgentes et inédites dès la première semaine.

Première femme PDC à accéder à la Mairie de Genève. Une fierté ?

Oui, bien sûr ! C'est le résultat du magnifique engagement de tous les militant-e-s du PDC Ville de Genève. J'aurais aimé pouvoir toutes et tous les serrer dans mes bras pour les remercier mais ce satané COVID nous en a empêché. Au-delà de mon cas personnel, ce qui me rend le plus fier est d'avoir conservé le siège PDC et de siéger dans un Conseil administratif qui compte, pour la première fois en Ville de Genève, une majorité de femmes. C'est un signal fort pour toutes les femmes

«Ce qui me rend le plus fier est d'avoir conservé le siège PDC et de siéger dans un Conseil administratif qui compte, pour la première fois en Ville de Genève, une majorité de femmes.»

Grâce aux divers échanges que j'ai pu avoir avec Guillaume Barazzone après mon élection, j'ai rapidement pu mesurer les enjeux qui concernent ce département. Je le remercie car il s'est rendu très disponible et cela



Photo: Niels Ackermann / Lundi 13

engagées en politique ainsi que pour les plus jeunes générations. Particulièrement en cette année 2021 qui coïncide avec les 50 ans de l'obtention du droit de vote et d'éligibilité des femmes au niveau fédéral.

Vous êtes désormais à la tête du département que présidait Guillaume Barazzone depuis 2013. Les sports y ont été intégrés, les espaces verts n'y sont plus. De beaux défis vous attendent ?

a facilité la passation des dossiers. J'ai énormément de plaisir à présider ce département qui regroupe également la voirie, les espaces publics, la sécurité ou encore le service d'incendie et de secours. Les défis sont effectivement nombreux. Et je suis convaincue qu'il y a de beaux projets à réaliser pour notre ville !

Le Covid-19 ne vous aura laissé aucun répit depuis juin dernier...

C'est peu dire ! La crise sanitaire a rythmé les premiers mois de cette législature. Outre les mesures de soutien à l'économie et au monde sportif, j'ai souhaité que le département s'efforce de proposer aux Genevois-es des animations covid-compatibles pour maintenir un semblant de normalité. Nous avons ainsi proposé des activités sportives cet été, en petits groupes,

Entretien avec Marie Barbey-Chappuis

dans les quartiers qui ont rencontré un joli succès. Cet hiver, nous avons essayé de mettre le « paquet » sur les illuminations de Noël. Et, alors qu'il avait été envisagé un temps d'annuler le Festival Geneva Lux au vu des incertitudes sanitaires, les services ont travaillé d'arrache-pied cet automne pour le maintenir afin d'égayer un tant soit peu le quotidien des Genevoises et des Genevois.

Parlons de sports. Vous-même très sportive, vous êtes à la tête des sports. Une aubaine ?

Je suis très heureuse que les sports soient rattachés à mon dicastère. Tout d'abord car je crois aux valeurs véhiculées par le sport. Le dépassement de soi, le goût de l'effort, ou encore le fair-play. Mais aussi parce que les enjeux sont nombreux. En termes d'infrastructures sportives, nous avons du pain sur la planche. La dernière grande infrastructure à avoir été inaugurée a été le centre sportif de la Queue d'Arve il y a plus de trente ans. C'était littéralement le siècle dernier ! Je compte également mener des projets pour soutenir le sport féminin. Et en tant que magistrate PDC, je suis sensible aux besoins des familles : il me tient à cœur de faciliter la pratique sportive pour les jeunes parents.

Genève est un peu à la traîne en termes d'infrastructures sportives. Quelles sont celles que les Genevoises et Genevois pourront voir émerger ces prochaines années ?

Je reprends le dossier des infrastructures sportives à un moment charnière où des investissements importants pour un montant avoisinant les 300 millions de francs devront être consentis d'ici 2030. Dans l'immédiat, les infrastructures pour lesquelles mes équipes et moi travaillons sont celles du futur complexe sportif des Eaux-Vives ainsi que la nouvelle halle de



Photo: Niels Ackermann / Lundi 13

tennis au Bois-des-Frères. Des projets au Bout-du-Monde, à la Queue d'Arve et dans les piscines de Varembe et des Vernets sont également prévus à moyen-terme. Pour tous ces projets, une chose est sûre, des majorités devront être trouvées au Conseil municipal. Je me réjouis de pouvoir compter sur le soutien des élu-e-s municipaux du groupe PDC pour défendre ces investissements nécessaires pour le futur de notre ville.

Vous avez récemment sorti une feuille de route du Département de la sécurité et des sports pour la législation. Quels sont les axes sur lesquels vous comptez mettre l'accent ?

Cette feuille de route, qui doit donner un cap au département, s'articule autour de trois axes : le civisme, la proximité et l'animation de l'espace public. Sur la question du civisme, j'entends mettre l'accent sur la lutte contre les incivilités

dans l'espace public en alliant mesures de sensibilisation et, pour celles et ceux qui y sont imperméables, de répression. Le PDC Genève se définit comme le « parti du bien commun ». Cet axe sur le civisme vise précisément à préserver ce bien commun qu'est l'espace public et à favoriser le « bien vivre ensemble ».

Pour ce qui est de la répression, je pense que nous devons verbaliser davantage les petites incivilités du quotidien : jets de mégots, déchets sauvages, vélos circulant sur les trottoirs, nuisances sonores, vandalisme et dégradation de matériel. Dans la majorité des quartiers, ce sont ces incivilités, parfois peu spectaculaires mais quotidiennes, qui « empoisonnent » le plus la vie des habitant-e-s. Le but n'est pas d'amender pour le plaisir d'amender, mais de créer, chez les contrevenant-e-s, une prise de conscience permettant de préserver notre cadre de vie.

Outre le civisme, votre feuille de route mise sur la proximité et l'animation de l'espace public.

Oui, je souhaite développer le lien de proximité avec les habitant-e-s en renforçant la sécurité de proximité, en valorisant le terroir local ou en élargissant l'offre de sport et de loisirs dans la ville. La vraie valeur-ajoutée de la Commune, c'est sa proximité avec les habitant-e-s. Les services municipaux doivent capitaliser là-dessus ! Quant à la valorisation de l'espace public, j'entends initier des projets visant à renforcer l'attractivité de Genève. Je pense notamment à des manifestations sportives d'envergure nationale ou internationale permettant de faire rayonner notre ville, mais aussi à des animations estivales et hivernales (p.ex. le Marché de Noël).

Dans le cadre de la crise sanitaire, vous avez aussi été active sur le front du soutien à l'économie locale. Une action que vous souhaitez poursuivre durant la législature ?

J'y tiens et même si l'économie relève principalement de la compétence du Canton et de la Confédération, nous disposons en Ville de Genève de leviers intéressants pour soutenir l'économie locale. Nous devons être davantage à l'écoute des entreprises qui sont sur notre territoire. Rien n'est jamais acquis en matière économique, la crise du COVID l'a démontré de manière éclatante. En collaboration avec le groupe PDC au Conseil municipal, j'ai par exemple initié la réflexion autour des bons d'achat solidaires pour lesquels le Conseil

administratif aura in fine accepté d'engager un montant de plus de 7 millions de francs. Cette mesure génère des retombées importantes pour les commerces locaux qui participent à l'opération sur la plateforme GenèveAvenue. Et, à terme, elle permet d'accompagner les commerces locaux à être mieux armés pour affronter les défis de la transition digitale.

On a aussi vu que vous avez noué des partenariats public-privé, notamment dans le cadre des illuminations de Noël. Une volonté de rapprocher le privé du public ?

Effectivement, certaines illuminations ont été financées par le secteur privé. Tout comme certaines œuvres du Festival Geneva Lux. Je compte développer ces partenariats public-privé dans le futur, aussi parce que je considère qu'un espace public animé est profitable à l'activité commerciale. Et comme nous le savons au PDC, c'est grâce à une économie forte que les collectivités publiques sont en mesure de développer des prestations culturelles, sportives et sociales à la hauteur des attentes des habitant-e-s.

Les électeurs et électrices en Ville de Genève seront dans quelques jours appelé-e-s à se prononcer sur le projet Clé-de-Rive. Quel message souhaitez-vous faire passer à nos lecteurs et lectrices ?

Je ne peux que réitérer mon soutien à ce projet qui vise à dynamiser notre centre-



Photo: Niels Ackermann / Lundi 13

ville, à le rendre plus agréable à vivre avec une zone piétonne arborisée. En termes de mobilité, les avantages escomptés me semblent aussi indéniables. Le regroupement des transports publics en un seul endroit améliorera une desserte aujourd'hui chaotique pour les piétons, et des pistes cyclables seront aménagées. Avec ce projet, les Genevoises et les Genevois se prononcent sur l'avenir de notre centre-ville. Le rond-point de Rive actuel, abandonné à l'anarchie d'un trafic intense et dangereux, est indigne de Genève. Espérons que nous ne manquerons pas ce rendez-vous.

«Le projet Clé-de-Rive vise à dynamiser notre centre-ville, à le rendre plus agréable à vivre avec une zone piétonne arborisée.»

Lien pour s'inscrire à la newsletter du DSSP

<https://www.geneve.ch/fr/lettre-information-departement-securite-sports>

Lien vers la feuille de route du DSSP

<https://www.geneve.ch/sites/default/files/2021-02/dssp-feuille-route-2020-2025.pdf>

Lien vers le site de Marie Barbey-Chappuis

<https://www.marie-barbey-chappuis.ch/>

Joyeux anniversaire, chère ménagère.

« Agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire », parfaite illustration du combat des Suissesses pour obtenir le droit de vote et d'éligibilité.

Un long combat qui se soldera par une victoire très helvétique puisque les perdants seront auréolés du titre de « Généreux Galants » pour avoir accordé dans leur grande mansuétude un nouveau droit au petit peuple féminin d'Helvétie.

Cette année pour le 50ème, on accumule les rétrospectives qui font sourire jaune.

Les choses ont-elles vraiment changé ? les Suissesses votent certes. Elles composent parfois majoritairement des listes, sont élues jusqu'au plus haut niveau et leur part augmente dans les Conseils communaux jusqu'aux Conseils national et fédéral (notez bien... il en manque un, et pas des moindres..)

Mais qui décide vraiment des objets qui concernent directement les femmes de notre pays ? Prenons deux exemples, actuellement sous les feux de la rampe d'escalier que putze consciencieusement la concierge...

La réforme AVS 21

Composée d'humoristes de tous les partis, la commission de la sécurité sociale du Conseil des États prône dans son projet l'Égalité en alignant l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes. Elle maintient et creuse à la fois les inégalités de traitement qui au final conduisent deux fois plus de femmes que d'hommes vers les prestations complémentaires. Pas question de revenir sur ces sujets, même si début février 2021,

« Composée d'humoristes de tous les partis, la commission de la sécurité sociale du Conseil des États prône dans son projet l'Égalité en alignant l'âge de la retraite des femmes sur celui des hommes. »



la pétition « Touche pas à ma rente » a dépassé 200 000 signatures. Une paille pour la commission majoritairement composée d'hommes blancs quinquas/sexagénaires... dont certains de notre parti, très actifs dans la négociation de cette réforme et qui visiblement sont passés à côté de la prise de position du groupement Femmes PDC Suisse...

Définition du viol

La saison des soldes de février 2021. Une grande promotion actuellement au rayon des viols ! Avec des rabais allant de 10 à seulement 3 ans de prison, une aubaine, vraiment...

Sortie du chapeau de la commission des affaires juridiques du Conseil des États, la révision du droit pénal sexuel est depuis peu en consultation. Un texte qui propose que les rapports

sexuels non consentis soient sanctionnés comme des "atteintes sexuelles" au lieu de viols, créant ainsi un viol low-cost dont la hauteur de la sanction serait déterminée en

fonction du comportement de la victime. Femmes (ou hommes), gare à vous si vous ne criez pas et si terrifié(e)s et stupéfaits(es) vous n'avez pas bougé... Grâce à ce texte, l'auteur bénéficiera d'un joli rabais. Quant à la victime rien de nouveau dans la proposition, comme aujourd'hui, au mieux, elle sera confiée aux bons soins des associations d'aide aux victimes. Une réforme qui passe à nouveau à côté des attentes des citoyennes.



Ces deux exemples nous rappellent que notre système démocratique nous permet d'élire nos représentants, ceux-là même qui constituent ces fameuses (fumeuses) commissions. Ceux-là même qui, à l'intérieur de chaque parti, viennent glaner les suffrages féminins pour être élus et qui font par la suite l'impasse sur les réalités de leurs électrices.

Pour le 50ème... remettons nous en ordre de marche, Mesdames.

65 ans sans égalité salariale c'est NON ! Nous ne voulons pas que cette réforme se fasse sur notre dos soi-disant au bénéfice des familles.

La proposition de révision du droit pénal sexuel, c'est NON ! Nous voulons un texte qui propose de considérer tout rapport sexuel non consenti comme un viol. Un texte qui tient compte du fait que c'est l'absence du consentement qui est l'injustice centrale et non le degré de violence.

Voilà chère Suisse, Joyeux anniversaire, un peu amère...

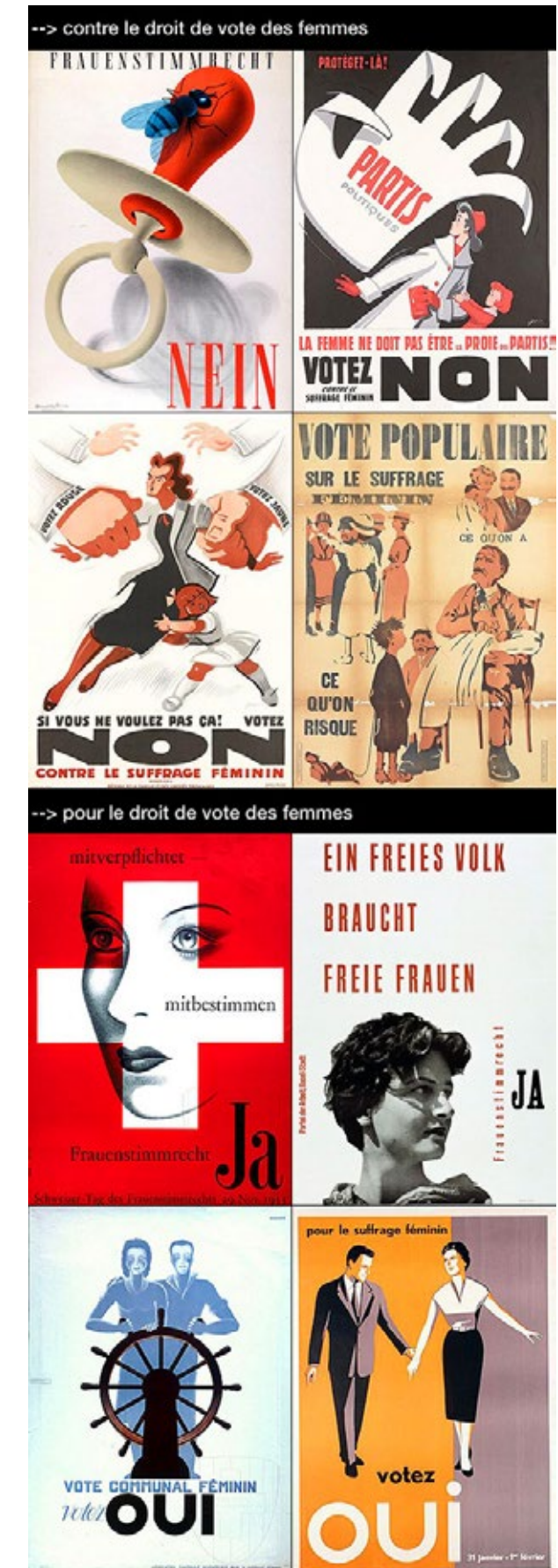
Pour fêter ça tu peux écouter John Baez... (1971) en feuilletant un magazine féminin qui te prodiguera de bons conseils pour obtenir les mensurations parfaites et inatteignables de 2021 (95-50-120), pendant ce temps, espérons que ta moitié débarrassera la table et fera la vaisselle.

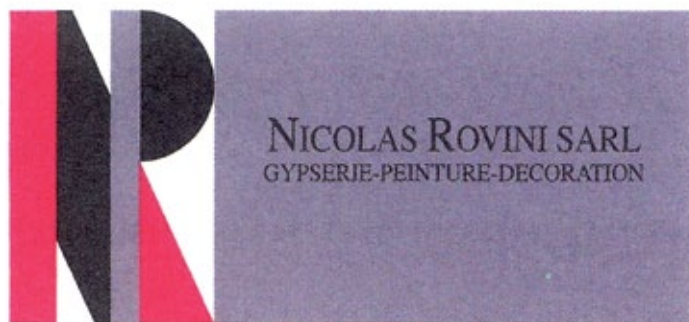
Catherine Moroni, Présidente des Femmes PDC Genève



Rejoignez le Groupement des Femmes PDC Genève

Contact : moronicatherine@gmail.com





NICOLAS ROVINI SARL
GYPSERIE-PEINTURE-DECORATION

19 rue de la Maison-Forte - 1287 Laconnex Genève
Tél.: 022 756 11 07 - Fax : 022 756 14 54
Mobile : 079 423 32 54 - rovinini@bluewin.ch



**Venez nous trouver,
on va vous faire
des imprimés de qualité!**

Av. des Grandes-Communes 27 - 1213 Onex
Tél. 022 771 23 23 - Fax 022 771 41 12
E-mail: imp.ripari@bluewin.ch



Barthélémy Roch

F.I. Fides Immo Sàrl
6, chemin du Moulin-de-Vert
1288 Aire-la-Ville
Tél. 022 850 00 15
Fax 022 850 00 15
roch.barthelemy@bluewin.ch

le déménagement en douceur



BALESTRAFFIC

Certifié Charta Qualité
**AGED
2011**

17-19 rue Baylon - 1227 Carouge - Tél. 022 308 88 00 - www.balestrafic.ch



LOCATELLI
MAX ET SERGE LOCATELLI
ELECTRICITÉ - DEPUIS 1962

Rue de Genève 3
1225 Chêne-Bourg
Tél. 022 348 33 55

www.locatelli-electricite.ch

Installations électriques
courant fort et courant faible
Dépannage - SWISSCOM Partner
Domotique - Câblage informatique



Ch. de la Marbrerie 6
CH - 1227 Carouge
Tél: 022.343.89.50
Fax: 022.343.14.41
Mail: info@bosson.ch
Web: www.bosson.ch

**La chaleur
sous toutes ses formes**

Mazout, diesel, carburants,
station service 24/24 et
révision de citernes.



Edouard BRUN & Cie S.A.
Agence immobilière

La dimension humaine

Rue Sillem 6 - CH-1211 Genève 6 - Tél. 022 718 19 60 - www.regiebrun.ch

Soutenez le PDC!

Vous partagez les idées de notre parti et de nos élus ?

N'hésitez pas à nous soutenir en faisant un don.
Vous contribuerez ainsi à aider le PDC à porter ses idées et
valeurs lors des votations, des campagnes mais aussi tout
au long de la prochaine législature.

Nous vous remercions chaleureusement!

Compte CCP: 17-43834-0
IBAN: CH82 0900 0000 1704 3834 0
Parti Démocrate-Chrétien du canton de Genève
Motif versement: don PDC Geneve (canton)